



Indemnités lors d'un accident avec une personne non solvable

Par **jondefer54**, le **12/03/2009** à **19:39**

Bonjour,

Devant mon domicile s'est produit un accident.

Il y a eu une course poursuite entre les policiers et un criminel conduisant une voiture volée. Après des coups de feu des forces de l'ordre dans ces pneus, la voiture volée a fini dans mon véhicule stationné devant mon domicile. Le criminel est récidiviste et non solvable. Mon véhicule étant assuré au tiers, quel recours puis-je effectuer auprès de mon assurance pour avoir les meilleures indemnités, sachant que c'est une voiture agée de 1995, et que celle-ci n'est pas réparable.

Par **Arteta_90**, le **17/03/2009** à **20:47**

Bonjour,

Si la voiture qui vous a percuté a été volée moins de 30 jours avant l'accident alors la responsabilité de son propriétaire peut être mise en cause et son assurance interviendra au titre de la garantie RC automobile (garantie obligatoire).

Qu'en dit votre assureur ?

Si par contre le vol remonte à plus de 30 jours alors le recours contre le propriétaire ne pourra aboutir.

Dans ce dernier cas, vous devrez attendre le jugement du voleur souvent long à arriver et

avec des individus très souvent insolvable donc impossible de récupérer quoi que ce soit auprès de celui-ci.

Le dernier recours consiste en la saisine du fond de garantie des assurances obligatoire (FGAO). Je vous invite à visiter leur site. Vous avez possibilité de saisir le fond de garantie directement de votre côté mais le plus simple est de le faire faire par son assureur. Regarder votre contrat si vous avez une garantie protection juridique auto alors votre assureur se chargera de toutes ces démarches alors n'hésiter pas ! (il sert à ça)

Cordialement,